# ARISTOPHIL - LE PROCÈS - LE JUGEMENT

**Categories:** À la une !, Actualités ADC FRANCE, Aristophil, Placements atypiques

Après 10 très longues années d'attente, le procès qui va s'ouvrir en mai 2025 et se continuer en septembre sera un événement important. L'arnaque porte sur plus de 1.2 milliards d'€ et concerne des consommateurs de 4 pays !

Le stock des oeuvres en cours de vente depuis 2018 est de 130 000 !!!

L'ADC France s'est investi dés le début réel du dossiers en mars 2015. Nous sommes la seule association de consommateurs françaises à intervenir. Nous avons regroupé un nombre important de victimes à qui nous avons apporté une aide considérable.

Nous avons aussi mis en ligne plusieurs articles sur cette arnaque que vous pouvez consulter en ouvrant le dossier qui contient tous les articles publiés :

https://adcfrance.fr/sinformer/dossier-epargne/aristophil/

## Le jugement

Le jugement a été rendu le 11 décembre 2025 suite au déroulement du procès qui s'est tenu au tribunal judiciaire de Paris en septembre 2025. Un article spécial sur les attendus est consultable avec le lien ci-dessous :

https://adcfrance.fr/non-classe/aristophil-le-jugement/

## Le procès

Il est très important car il marque la fin de l'enquête et le regard du tribunal sur ce dossier.

Comme indiqué, nous serons représentés par Maître DELOMEL, avocat spécialiste, inscrit au barreau de Rennes. Il connait parfaitement le dossier qu'il suit depuis le début.

Nous vous communiquons le lien vers son site pour que vous puissiez découvrir son cabinet qui est un  des plus importants de Rennes.

https://delomel-avocat.com/

Il est important que vous soyez reconnus comme victimes par le tribunal car cela ouvrira droit à une indemnisation de vos pertes et en particulier pour les personnes détentrices de parts d'indivision.  En effet, le notaire a été renvoyé devant le Tribunal Correctionnel. En cas de condamnation le fonds de garantie des notaires va intervenir pour vous indemniser sans plafond !

Cela représente environ 80 % des ventes de la société !

Pour les AMADEUS, la juge d'instruction a effectué des saisies pour un montant important dépassant les 100 millions d'€ !

Comme vous pouvez le constater, la constitution de partie civile présente un intérêt réel.

## L'action de l'ADC France et Maitre DELOMEL

Maitre DELOMEL va intervenir es qualité d'avocat de l'association et des adhérents concernés par ce triste dossier.

**Il sera possible de rejoindre l'action et d'être reconnu comme victime mais la date extrême sera en avril 2025**

**Quand le procès commencera, plus aucune victime ne pourra être intégrée dans l'action.**

Nous avons mis en place le process suivant :

Suite à votre contact avec l'association, il vous sera donné un rendez vous téléphonique. Nous vous expliquerons le dossier dans le détail et comment cela va se passer avec Maitre DELOMEL.

Il vous sera demandé d'être adhérent dans les conditions explicités ci-dessous :

Le prix est de 38 ou 50 € pour un an incluant l'abonnement à la revue trimestrielle éditée par l'association. Pour compléter ces informations, nous avons engagé des actions importantes. Compte tenu des investissements à réaliser, il vous sera demandé une somme de 100 € qui permettra au pôle Aristophil d'agir. La somme totale sera donc de 138 € ou 150 €. Vous pouvez la réaliser avec le lien ci-dessous :

https://www.helloasso.com/associations/adc-lorraine/adhesions/re-adhesion-simple

L'adhésion étant faite, vous recevrez un mail important comportant des courriers de Maitre DELOMEL, un lien vers l'ordonnance de renvoi de la juge d'instruction du 12/08/2024 ainsi que le courrier de la juge d'instruction de 2019 très important.

L'un des courriers de Maitre DELOMEL vous indiquera les documents qu'il demande.

## Conclusion

Comme vous pouvez le voir le mécanisme mis en place est simple.

Nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre car le poids de l'association sera plus fort si nous représentons beaucoup de consommateurs dans ce procès tant attendu.

Nous suivrons bien sur ce dossier jusqu'à son terme. Il en est de même pour Maitre DELOMEL.